

Arrêté ministériel portant désignation des ordonnateurs et comptables des établissements d'enseignement spécial de l'Etat à gestion séparée

A.M.18-06-1985 M.B.05-11-1985

Le Ministre de l'Education nationale,

Vu la loi de redressement du 31 juillet 1984, notamment les articles 83, 84 et 85 ;

Vu l'arrêté royal du 29 décembre 1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'enseignement de l'Etat,

Décide :

Article 1er. - Dans chaque établissement d'enseignement spécial de l'Etat dont la gestion est séparée conformément à l'arrêté royal du 29 décembre 1984 :

1° Sont désignés en qualité d'ordonnateur le chef d'établissement d'enseignement spécial de l'Etat en activité de service pour l'école ou l'Institut concerné, l'administrateur en activité de service pour les internats-homes d'accueil concernés, repris dans la colonne de gauche.

2° Est désigné en qualité de comptable le membre du personnel qui est en activité de service et dénommé dans la colonne de droite en égard de l'école concernée.

Sont employées dans le présent arrêté les abréviations suivantes :

I.E.S.S.E. = Institut d'enseignement spécial secondaire de l'Etat;
E.E.S.S.E. = Ecole d'enseignement spécial secondaire de l'Etat;
E.E.S.P.E. = Ecole d'enseignement spécial primaire de l'Etat;
I.E.S.P.E. = Institut d'enseignement spécial primaire de l'Etat;
I.H.A.E. = Internat - home d'accueil de l'Etat.

Colonne 1.

E.E.S.P.E. de Amay
E.E.S.S.E. de Amay
E.E.S.P.E. de Andenne
E.E.S.P.E. de Anderlues
E.E.S.S.E. de Anderlues
I.E.S.P.E. de Andrimont
I.H.A.E. de Andrimont (1)
E.E.S.S.E. d'Auderghem
E.E.S.P.E. d'Auvelais
E.E.S.P.E. de Bastogne
I.E.S.P.E. de Beloeil
E.E.S.P.E. de Bertrix
E.E.S.P.E. de Braine-l'Alleud
E.E.S.S.E. de Chatelet

Colonne 2.

Correspondant-comptable
Educateur - économiste
Correspondant - comptable
Correspondant-comptable
Educateur - économiste
Correspondant - comptable
Surveillant-éducateur d'internat
Educateur - économiste
Correspondant - comptable
Correspondant - comptable
Administrateur
Correspondant - comptable
Correspondant - comptable
Educateur - économiste



I.E.S.P.E. de Braine-le-Comte	Administrateur
I.E.S.P.E. de Comblain-au-Pont (1)	Correspondant - comptable
I.H.A.E. de Comblain-au-Pont	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. de Court-St-Etienne (1)	Correspondant - comptable
I.H.A.E. de Court-St-Etienne	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. de Anseremme -Dinant (1)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. de Anseremme -Dinant	Surveillant-éducateur d'internat
E.E.S.P.E. de Elsenborn (2)	Correspondant-comptable
I.E.S.S.E. d'Eupen (2)	Educateur-économe
I.H.A.E. d'Eupen (2)	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. de Flémalle (3)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. de Flémalle	Surveillant-éducateur d'internat
E.E.S.S.E. Flémalle	Educateur-économe
E.E.S.P.E. Fraipont (4)	Correspondant-comptable
I.E.S.S.E. Frasnes-lez-Anvaing	Administrateur
E.E.S.P.E. Ganshoren	Correspondant-comptable
E.E.S.P.E. Gembloux	Correspondant-comptable
I.E.S.S.E. Grivegnée	Administrateur
I.E.S.S.E. Hannut	Administrateur
E.E.S.P.E. Hannut (3)	Correspondant-comptable
E.E.S.P.E. Havelange (4)	Correspondant-comptable
I.E.S.P.E. Jambes (3)	Administrateur
E.E.S.S.E. Jambes	Administrateur
I.E.S.P.E. Kain (1)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. Kain	Surveillant-éducateur d'internat
E.E.S.S.E. Kain	Educateur-économe
I.E.S.P.E. Lessines (1)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. Lessines	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. Mariembourg	Administrateur
I.E.S.S.E. Milmort (1)	Educateur-économe
I.H.A.E. Milmort	Surveillant-éducateur d'internat
E.E.S.P.E. Momalle	Correspondant-comptable
E.E.S.P.E. Mons	Correspondant-comptable
E.E.S.P.E. Mouscron	Correspondant-comptable
E.E.S.P.E. Nalines	Correspondant-comptable
E.E.S.S.E. Nivelles	Educateur-économe
E.E.S.S.E. Philippeville	Educateur-économe
I.E.S.P.E. Rodenkirchen	Administrateur
I.E.S.S.E. St-Mard (1)	Educateur-économe
I.H.A.E. St-Mard	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. Seraing (1)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. Seraing	Surveillant-éducateur d'internat
I.E.S.P.E. Saive (1)	Correspondant-comptable
I.H.A.E. Saive	Surveillant-éducateur d'internat
E.E.S.S.E. Verviers	Educateur-économe
I.E.S.S.E. Vielsam	Administrateur
E.E.S.P.E. Visé	Correspondant-comptable
I.E.S.P.E. Marloie-Waha	Administrateur
E.E.S.S.E. Marloie-Waha	Educateur-économe
I.S.S.E. Wasmes (1)	Educateur-économe
I.H.A.E. Wasmes	Surveillant-éducateur d'internat

Article 2. - Le présent arrêté sort ses effets à la date du 1er juillet 1985.



Remarques :

Les mots "de l'Etat" sont remplacés par les mots "de la Communauté française". La dernière lettre de l'abréviation "E" est remplacée par "C.F."

(1) Ces instituts d'enseignement spécial de la Communauté française sont transformés en établissements d'enseignement spécial de la Communauté française au 1er janvier 1987, date de la transformation des internats annexés en homes d'accueil (A.R. 16-01-1987 - M.B. 11-02-1987). La première lettre de l'abréviation "I" est remplacé par "E".

(2) Elsenborn et Eupen font partie de la Communauté germanophone.

(3) Ces établissements primaires autonomes ont été fusionnés à l'établissement secondaire.

(4) Ces établissements ont été fermés suite aux mesures de rationalisation.

